

Québec, le 6 décembre 2001.

Monsieur Daniel Toussaint
Société de la faune et des parcs du Québec
Direction de l'aménagement de la faune
Région de l'Outaouais
98, rue Lois
Hull (Québec)
J8Y 3R7

Monsieur Toussaint,

Lors de la séance publique tenue le 12 novembre 2001 concernant le *Projet de construction de la centrale hydroélectrique Mercier à Grand-Remous par Hydro-Québec*, vous avez fait référence à l'intention gouvernementale de désigner vulnérable le pygargue à tête blanche.

La commission souhaite obtenir plus de précisions concernant cette intention gouvernementale. Est-ce qu'un processus de désignation est actuellement en cours ? Si oui, à quel moment le pygargue à tête blanche devrait-il être désigné vulnérable ? Quelles mesures de protection supplémentaires seraient alors applicables au projet à l'étude ?

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer nos salutations distinguées.



Sylvie Girard,
Présidente de la commission